



Trail de l'OPPIDUM – REGLEMENT ed. 2019

Pour s'inscrire au Trail de l'OPPIDUM, les concurrents doivent être impérativement nés en 2001 et avant. Soit supérieur ou égale à la catégorie Junior (né en 2000 et 2001) pour les deux parcours proposés.

Les mineurs devront avoir l'autorisation écrite de leur parents ou tuteur légal pour participer à cette course.

- Suivant l'article L. 231-3 du Code du Sport, les licenciés de la F.F.A. doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité. **Depuis le 01 janvier 2019, les licences de la F.F.Triathlon ne sont plus admises.**
- Les autres participants doivent fournir un certificat médical, ou sa photocopie, de non contre-indication à la pratique de la course à pied comportant obligatoirement la mention « en compétition », datant de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Trail de l'OPPIDUM : 2 parcours

- Parcours de l'Oppidum, distance de 12 000 m. Dénivelé de 440m.

- Parcours de l'Oppidum Magnum, distance de 21 000 m. Dénivelé de 817m.

Informations importantes

- L'utilisation de bâtons est interdite.
 - La présence d'un chien ou d'un suiveur en VTT est également interdite.
- Afin de réduire l'impact de la course, veillez à :
- Ne jamais rien jeter au sol
 - Respecter la faune et la flore

Si nous constatons un non-respect de ces règles, le coureur sera immédiatement disqualifié.

Les inscriptions

- Elles seront ouvertes à compter du **15avril 2019** sur le site partenaire Chronosphere.fr.
- Le nombre de concurrents est limité à 250 participants. Course de 12km + course de 21km = 250 participants maximum.
- Les 50 premiers inscrits se verront remettre le tee-shirt de la course.
- Les inscriptions seront closes dès que ce quota aura été atteint.
- Tarifs:
- 12€ prix internet et de 14€ le jour de l'épreuve pour le parcours de 12km.
- 21€ prix internet et de 23€ le jour de l'épreuve pour le parcours de 21km.
- Les inscriptions se font par internet, ainsi que le paiement. Possibilité le jour de l'épreuve ou la veille et une photocopie de la licence FFA ou du certificat médical devra être transmise au retrait du dossard.
- Les inscriptions le jour de l'épreuve se dérouleront de 08h30 à 9h30 et la veille le vendredi 09 août au café de la place de 10h à 14h. Elles ne seront possibles que si le quota des 250 participants n'est pas atteint.
- La remise du dossard aura lieu à partir de 08 h 30 le jour de la course ou lors de la permanence à Chalencon au café de la place de 10h à 14h le vendredi 09 Août.
- Le dossard doit être entièrement visible, à l'avant, tout au long du parcours, sous peine de disqualification

ATTENTION: Votre pré-inscription signifie que vous acceptez les termes du présent règlement. Elle ne sera validée que lorsque le paiement aura été validé. **Vous ne pourrez prendre le départ sans avoir fournir votre certificat médical ou licence FFA.**

- La liste des inscrits vous permettra de valider votre inscription en vous rendant sur le site.



C-TRAIL

Toute demande d'annulation d'inscription ne pourra être prise en compte que si elle est accompagnée d'un certificat médical, et est envoyée avant le 28 juillet (*cachet de la Poste faisant foi*) à l'adresse suivante : C – TRAIL Rue Royale Chez Mme GUIRON 07240 CHALENCON.

Ou par mail avant le 28 juillet à l'adresse: maysic@free.fr

Le comité d'organisation s'engage à rembourser 80% des frais d'inscription dans ce cas.

Les récompenses

La remise des prix aura lieu vers 12h00, sur le podium d'arrivée.

La présence des coureurs récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Pour chaque épreuve, un classement individuel sera établi.

Des lots seront remis aux premiers hommes et femmes des différentes catégories d'âge.

Horaires de départ

-09h30 sur la place du Valla de Chalencon pour le parcours de l'Oppidum Magnum (21km).

-10h00 sur la place du Valla de Chalencon le parcours de l'Oppidum (12 km).

Minimum 15 minutes avant chaque départ, les concurrents se rendent dans le sas de départ pour :

- le briefing,
- Les consignes de dernières minutes.

Arrivée

Elle est située au même endroit que le départ.

Sécurité, Equipements

L'épreuve est courue en autosuffisance. De ce fait, les concurrents feront leur affaire en ce qui concerne leur réserve alimentaire + boisson.

Cependant, des ravitaillements seront installés au 12^{ème}, 16^{ème} km et à l'arrivée pour le parcours de 21 km et des ravitaillements seront installés au 6^{ème} et à l'arrivée pour le parcours de 12 km

Les dossards seront retirés aux personnes qui dépasseront la barrière horaires de 2 heures pour le parcours de 12km et 4 heures pour le parcours de 21km.

Tout concurrent mis hors course et voulant poursuivre son parcours au-delà de 2 heures pour le parcours de 12km et 4 heures pour le parcours de 21km après le départ de la course devra retirer son dossard et finir le parcours sous sa propre responsabilité.

L'heure limite d'arrivée est fixée à 12h00 pour le 12km et 13h30 pour le 21km. Toute personne arrivée hors délai ne sera pas classée.

Un coureur (coureur balai) fermera la marche de chaque course.



Secours

Le poste de secours sera implanté dans le village. Ce poste sera en liaison avec les organisateurs de la course. Un second poste de sécurité sera situé à Chervil (au 11ème KM du parcours de 21).

Il appartient à un coureur en difficulté ou blessé de faire appel aux secours :

- en se présentant au poste de secours
- en demandant à un signaleur
- en appelant l'organisation : 06 03 73 55 78
- en demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. En cas d'abandon, les coureurs doivent avertir le point de contrôle le plus proche et **IMPERATIVEMENT** remettre leur dossard au PC course à l'arrivée (*afin d'éviter des recherches inutiles*). En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier le parcours.

Assurances

Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile, auprès de BPCE IARD ASSURANCES ; Chaurai BP 8410 79024 Niort Cedex 9, pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque participant d'être couvert par une assurance personnelle ou Individuelle Accidents. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation.

Conditions générales

En votre qualité de participant, vous autorisez expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou partie, exploiter, les images fixes ou audiovisuelles, sur lesquelles vous pourriez apparaître, prises à l'occasion de votre participation au trail de l'OPPIDUM, sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce pour une durée de 10 ans.

Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.